



# Charte éthique

La présente charte a pour objet d'établir les principes qui guident l'action de la Fondation.

## Vision

Aider des personnes en **situation de détresse** à se réinsérer au travers d'un **projet personnel de rebond de vie**

Démontrer que l'**initiative privée** est un partenaire **fiable et pérenne** d'une politique publique de lutte contre la précarité

Associer les entreprises et leurs collaborateurs à une **démarche commune d'humanisme et de solidarité**.

## Mission

**Aider et accompagner** des personnes confrontées à des **épreuves** d'origines diverses, souvent lourdes, cumulatives, générant une situation **d'authentique précarité** mais qui **refusent** tout à la fois **la fatalité de l'échec et la facilité de l'assistanat**. Le « coup de pouce 2<sup>ème</sup> chance » qui leur est accordé au terme d'une instruction rigoureuse leur permet de bénéficier **d'une dotation financière et d'un parrainage** professionnel et humain jusqu'au terme de la réalisation de leur projet de rebond de vie.

## Principes d'action :

La **dotation financière et l'accompagnement humain** sont les deux éléments indissociables de l'action de la Fondation.

La Fondation s'attache à vérifier que chaque candidature respecte en tous points les deux principaux critères d'éligibilité des coups de pouce : **précarité réelle** de la situation du porteur de projet et **validité de son projet personnel** de rebond de vie.

La Fondation s'appuie sur un réseau d'entreprises partenaires et de volontaires bénévoles qui lui assurent une représentation nationale et lui apportent ses moyens d'action.

## Valeurs :

La Fondation garantit à tous ses intervenants un strict caractère de **neutralité politique, sociale ou religieuse**.

La Fondation maintient un comportement constant d'**intégrité** et de **rigueur professionnelle** dans le suivi des dossiers, tout en assurant un état d'esprit **d'humanisme et de bienveillance** à l'égard de tous.

La Fondation respecte les dispositions législatives et réglementaires relatives à son activité, en particulier concernant la **protection des données personnelles** et la **production des informations financières**.